

# Conseil communal de Lausanne

---

## Rapport de la commission n° 2

Chargée de l'examen des postulats suivants :

**Monsieur X. Company « Et la cour d'école, c'est pour les garçons ou pour les filles ? »**

**Monsieur X. Company « un premier pas vers un espace public plus égalitaire »**

**Monsieur P. Conscience « pour des espaces de vie et des activités pédagogiques égalitaires au sein des écoles lausannoises »**

---

Présidence :	Muriel Chenaux Mesnier
Membres présents :	Mmes Caroline ALVAREZ HENRY, Florence BETTSCHART-NARBEL, Françoise PIRON, Sima DAKKUS, Stéphanie MOSER MM. Jacques-Etienne RASTORFER, Yvan Salzmann, Xavier COMPANYY, Pierre CONSCIENCE, Valentin CHRISTE, Jean-Luc CHOLLET
Représentant de la Municipalité :	M. David PAYOT directeur enfance, jeunesse et quartiers Mme DE KERKOVE cheffe de service SEP-S MME Maelle BUYCK Division Espace publics RM
Notes de séance :	Mme Vanessa MAURER assistante de direction SEP-S que nous remercions pour son excellent travail

---

Date et heure : 22 Juin 2020 de 10heure à 11h40

Lieu : Casino de Montbenon

La commission commence par examiner le **postulat de Monsieur Company « un premier pas vers un espace public égalitaire »**

Il est relevé que dans le cadre de l'ordonnance des panneaux de circulation (OSR), il n'y a pas un seul panneau qui représente une femme. Les seules récurrences féminines sont utilisées pour illustrer des femmes enceintes ou avec un enfant. D'autre part les personnes handicapées sont généralement représentées par une personne âgée. A Genève, les panneaux ont été adaptés de manière plus égalitaire afin de refléter la réalité de la société.

La discussion s'engage et les éléments suivants sont évoqués :

Une de personne présente souligne l'absence de la déléguée à l'égalité de la ville pour cette séance. La Municipalité répond qu'au stade de la prise en considération du postulat sa présence n'est pas forcément requise.

Les avis sont partagés entre celles et ceux qui estiment que cette mesure n'est pas nécessaire. Pour certain-e-s le propre d'un symbole n'est pas de rassembler les diversités sous une représentation graphique, on ne peut pas faire un symbole par individu mais que des symboles différents pourraient également convenir, et par le fait qu'il faut relativiser l'importance d'avoir espace public égalitaire, d'avoir une vision globale pour un espace public inclusif et

# Conseil communal de Lausanne

---

intergénérationnel serait plus important, que nous ne sommes pas obligés de suivre l'exemple genevois. Par contre, d'autres estiment que cette symbolique est importante pour faire évoluer la prise de conscience des représentations qui marquent des activités clivées dans l'inconscient de la population, que cette démarche va dans le sens de l'égalité même si elle est très ciblée et amène un plus dans la politique égalité de la ville.

Il est souligné que l'espace public n'est pas un lieu neutre qu'il y a un enjeu réel de ces panneaux de signalisation, toutefois ce postulat pourrait s'intégrer dans une politique beaucoup plus globale de la ville qui concerne les conditions du personnel, la formulation des courriers adressés aux habitants, et le vécu dans l'espace public.

Concernant l'ordonnance sur la signalisation routière OSR il est précisé que cette loi cadre est précise et que le canton de Genève a eu des discussions avec l'OFROU, les changements peuvent être effectués sur les panneaux indicatifs et pas sur ceux de prescription.

**Conclusions de la commission : Postulat « Un premier pas vers un espace public égalitaire » de Monsieur Company**  
**La prise en considération du postulat est acceptée par 7 voix pour 5 voix contre sans abstention**

---

La commission examine le deuxième postulat « Pour des espaces de vie et activités pédagogiques égalitaires au sein des écoles lausannoise » de Monsieur Conscience.

Le postulant explique qu'il s'agit d'une réflexion sur les espaces scolaires et parascolaires du point de vue de l'égalité des genres, une diversification et un meilleur partage des activités seraient souhaitable afin de réduire les clivages.

La commission examine le troisième postulat « Et la cour d'école c'est pour les garçons ou pour les filles » de Monsieur Company

Le postulant pense que les cours d'école n'offrent pas les mêmes possibilités aux filles qu'aux garçons et que la participation des enfants dans cette réflexion est essentielle pour avancer dans cette démarche de places de jeux égalitaires.

Les éléments de réflexion suivants concernant le 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> postulat sont évoqués par les commissaires :

Un des commissaires souligne que le concept 360 degré du DFJC qui vise à l'inclusion dans ces divers aspects est très important, la mixité actuelle est fondamentale et apporte la sérénité.

Il est signalé qu'un postulat a déjà été renvoyé à la Municipalité depuis bientôt 3 ans et contient déjà l'essentiel de la préoccupation des 2 postulats pour les cours de récréation, comme le montre l'extrait cité « *De plus, pour les temps scolaires, nous suggérons que la Municipalité engage une réflexion sur « des cours de récréation du XXI<sup>e</sup> siècle », tenant compte notamment des travaux récents sur les rapports de forces et les renforcements des stéréotypes liés au genre qui y sont à l'œuvre, (...) »*. Le débat pour l'acceptation de cet élément est donc relativement vain sur le fond.

# Conseil communal de Lausanne

---

De plus, il est relevé que la réalité ne pouvant pas être réduite aux seuls rapports de genre, la phrase citée se poursuivait par : « (...) ainsi que sur l'accessibilité et l'adaptation à tout élève, quel qu'en soit l'éventuel handicap.

Un autre souligne que les garçons sont souvent dominants dans les cours de récréation, il n'est pas nécessaire de remanier les sites actuels. Quels sont les jeux plutôt féminins comment mélanger concrètement les filles et les garçons dans un espace neutre ?

Il est également souligné qu'une cohérence entre les différents espaces est nécessaire et une mixité dans l'utilisation des espaces de la cour d'école devrait également s'appliquer dans les autres lieux. Le but de la récréation est que les enfants puissent se défouler entre les cours et certains jeux statiques ne correspondent pas à cet objectif, il faudrait dépasser les clichés en essayant de promouvoir des activités sportives indépendamment du sexe.

Les grands espaces peuvent facilement être investis par des groupes, si les espaces ne sont pas définis, il n'y a pas de possibilités d'avoir différentes activités correspondant à chaque tempérament.

Un des exemples donnés est celui du babyfoot qui intégrant des personnages de footballeurs et de footballeuses, démarche pas anecdotique car elle intègre la question concernant les espaces et des outils à disposition pour atteindre cette mixité.

La Municipalité précise que le débat s'intègre dans le cadre du débat Eggenberger qui fixait trois enjeux : l'adaptation à l'évolution démographique, assainissement du parc immobilier et adaptation des bâtiments scolaires au besoin de la pédagogie actuelle et du quartier. La démarche prévue est de développer un projet pilote en vue d'une pratique générale ensuite.

**Conclusion de la commission : Postulat de Monsieur Conscience « Pour des espaces de vie et des activités pédagogiques égalitaires au sein des écoles lausannoises »**

**La prise en considération est acceptée par 10 voix aucun non et 2 abstentions**

**Conclusion de la commission : Postulat de Monsieur Company « Et la cour d'école, c'est pour les garçons ou pour les filles »**

**La prise en considération est acceptée par 8 voix pour 3 contre et 1 abstention**

Lausanne, le 30.06.2020

La Rapportrice :  
  
Muriel Chenux Mesnier